

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

CONVOCATION DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

➤ Présents : M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky, M. LARQUET Daniel, M. BUISSON Patrick, M. GRISEL Valentin, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise ; M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. ROUX Bruno,

➤ Absents excusés : Mme PRIEUR Brigitte, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. CHEVALIER Raphaël, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique, Mme NDIAYE Sophie

➤ Absent : M. LENOBLE Pascal,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme PRIEUR Brigitte
Mme LION BOUCHER Patricia
Mme PINEL Annick
M. CAILLAUD François

Pouvoir à
Pouvoir à
Pouvoir à
Pouvoir à

M. MONNIER Jacky
Mme DEMANGEL Catherine
Mme GOODE Virginie
M. GRISEL Bruno

Secrétaire de séance : Mme GOODE Virginie

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025
- Engagement de la Commune dans la COP Rouen 2030 et préparation de la signature de l'accord de Rouen pour le Climat N°2
- Marchés publics -Avenants- Construction d'une halle ouverte
- Marchés publics- Rénovation énergétique de la salle des sports
- Règlement intérieur de la restauration scolaire
- Finances- Location de terres
- Finances- Cession de matériel
- Personnel- Contrat d'assurance des risques statutaires
- Décisions
- Informations diverses

Mme GOODE Virginie est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H32

M. le Maire : Je m'excuse, on a eu un petit problème de communication entre le secrétariat et nous et la réunion a eu lieu le même jour que la réunion publique de l'opposition et malheureusement je ne pouvais pas changer puisque là il nous faut une réunion avant le 30 septembre car on a l'obligation de faire une réunion par trimestre et il se termine là. Hier j'étais en réunion, demain soir je suis en réunion, lundi aussi. Lundi prochain c'est la Métropole, et là j'étais vraiment trop pris.

M. le Maire fait la lecture des personnes excusées.

M. MONNIER : Ils n'ont pas donné de pouvoir.

M. le Maire : Non

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Est-ce que vous avez des questions ?

Mme DEMANGEL : Non

2. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA COP ROUEN 2030 ET PREPARATION DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT N°2

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du challenge Cities Race to Zéro, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises, citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever ces défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité. Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, l'heure est à la remobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Depuis fin 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision, avec l'objectif fort d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter au changement climatique. Ce nouveau plan d'actions fixera les actions nécessaires à mettre en place d'ici 2032. Cette révision se fait en même temps que celle du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), le document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2050, dans un document global intitulé « SCoT AEC », abordant les enjeux de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'artificialisation des sols notamment. En 2024, un nouveau projet a ainsi été conçu pour imaginer notre territoire en 2050 : un plan ambitieux pour un avenir durable. C'est sur cette base que débute, avec le lancement de la COP Rouen 2030, le travail d'élaboration du plan d'actions Air Energie Climat, qui devra s'appuyer sur une mobilisation et un engagement renforcé des acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens, associations...).

Cette COP Rouen 2030, animée par la Métropole Rouen Normandie, doit permettre de renouveler ou identifier une série d'actions et de mesures concrètes dénommées « Engagements COP Rouen 2030 » qui seront rassemblées dans « *l'Accord de Rouen pour le Climat #2* » qui sera signé par l'ensemble de ses contributeurs le 30 septembre 2025.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Boos notamment dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie,
- Après avoir identifié les actions à entreprendre, sur la base du catalogue des actions identifiées lors de l'atelier d'élaboration de la feuille de route des communes à horizon 2030 ayant eu lieu le 17 mars 2025,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire propose que la Commune contribue à la transition sociale écologique en planifiant la mise en œuvre des engagements COP Rouen 2030 listés en annexe. Ces engagements seront inscrits dans « *l'Accord de Rouen pour le Climat #2* », que Monsieur le Maire signera, pour la commune le 30/09/2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,

Vu les articles 173, 176, 188 de la loi N° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV,

Vu le décret N° 2015-1850 du 29 Décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone,

Vu le décret N° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023,

Vu le décret N° 2016-849 du 28 Juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04/12/2018, approuvant les engagements de la Ville dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant :

- que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- que le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,
- l'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

Décide :

- d'autoriser le Monsieur le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en annexe en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat #2 et à signer les documents inhérents aux engagements.

M. le Maire : C'est une proposition de la Métropole d'adhérer, afin d'engager la Commune dans la COP Rouen 2030. C'est très vert. Le but c'est de s'engager sur certains domaines vous avez eu le détail. Il y avait un catalogue complet de propositions (258), nous avons

choisi quelques points faciles à mettre en place. Est-ce qu'il y en a qui vous ont choqués ?
M. MONNIER : Sur les essences locales.

M. Le Maire : C'était déjà dans le PLU.

M. le Maire : Cela ne nous engage pas à tout faire mais au moins à essayer de les mettre en place.

M. LARQUET : Il y a le 30 KM/H

M. le Maire : Oui mais on passe de plus en plus de rues à 30KM/H.

M. le Maire : Avez-vous des remarques sur cette liste ?

M. le Maire : Aménager et végétaliser le cimetière communal, on a déjà commencé.

M. GRISEL Valentin : La plantation d'arbres fruitiers ; cela fait longtemps que j'en parlais.

M. le Maire : Oui et on en a déjà fait puisque dans le parc on en a déjà plantés 10. Si tu en veux on t'en mettra deux Allée des Bouleaux. Ce sont des petites choses que l'on peut facilement faire. Il y avait des choses plus sensibles que je n'ai pas choisies.

M. RIAND : La ZFE

M. le Maire : non, ce n'est pas décidé, ils ont beau en parler, pour l'instant ce n'est pas abandonné

M. MONNIER : Ils ont recréé une autre zone.

M. le Maire : Vous êtes d'accord sur cette adhésion ?

M. LARQUET : Oui c'est bon pour la planète quand même.

M. le Maire : Oui il faut y penser

M. ROUX : Il faut penser aussi aux subventions.

M. le Maire : Oui et puis il faut aussi aller dans le sens de la Métropole.

3. Marchés publics- Avenants- Construction d'une halle ouverte

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une halle sur la place de la salle polyvalente ;

M. le Maire explique au Conseil Municipal que lors de l'exécution des travaux, contrairement aux résultats de l'étude de sol, le terrassement des fosses a dû être approfondi afin d'atteindre le sol favorable pour réaliser les fondations ; par ailleurs il a été choisi afin de réduire le nombre d'abonnements de raccorder la halle sur le compteur électrique de la salle polyvalente.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant avec la société MBTP.

Pour des raisons esthétiques, il a également été fait le choix de modifier les ferrures entraînant un avenant avec l'entreprise GUESNET

LOT N° 1 : Terrassements- VRD – Gros Œuvre

Attributaire du marché : MBTP, Avenue des 4 Ages, 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF

Montant du marché HT : 131 932.44 €

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

Terrassement (1/05 DPGF) 2470.00 €

Gros béton (1/08 DPGF) 4550.00 €

Découpe dalle, passage de fourreaux, reconstitution seuil et dalle TGBT 2925.00 €

Ces travaux ont une incidence financière de + 9 945.00 € HT ce qui porte le marché à 141 877.44€. (soit une augmentation de 7.54% ; soit avec l'avenant N°1 une augmentation de 13.04%).

LOT N° 2 : Charpente Bois- Bardage Bois

Attributaire du marché : GUESNET Charpente, 3 Rue de Morsant, 27300 BERNAY

Montant du marché HT : 99 932.10 €

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

-Reprise ferrures et implantation 11 106.00 €

-Habilage aluminium talonnettes 667.45 €

Ces travaux ont une incidence financière de + 11 773.45€ HT ce qui porte le marché à 111 705.55 €. (soit une augmentation de 11.78%)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 4°,
Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/05/2025 autorisant M. le Maire à signer les marchés,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la conclusion des avenants ci-dessus portant sur des prestations supplémentaires.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°2 pour le lot N°1 pour un montant de 9 945.00 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 pour le lot N°2 pour un montant de 11 773.45 €

M. le Maire : C'est un avenant. Il y a deux choses, un supplément de gros béton qui n'était pas prévu à l'origine mais suite au terrassement et malgré l'étude de sol il a fallu qu'ils aillent beaucoup plus loin chercher ce qu'ils appellent « le dur » pour pouvoir couler leur béton. Donc on a environ un quart de béton en plus qui a été mis. La halle ne bougera pas. Le marché était de 131900 € et on a un supplément de 9900 € soit une augmentation de 7.54%.

Le lot N°2 c'est un choix esthétique qui ne nous convenait pas donc on est parti sur un avenant pour les pieds de poteau, c'est un avenant qui monte le marché à 111 705.55.

Il m'a dit que ce serait un peu moins car on a aménagé autrement.

M. le Maire : je vais en parler tout de suite, vous avez vu ça avance bien, là ils ont attaqué la charpente, on se rend mieux compte.

M. GRISEL Julien : Ça fait moins petit

M. le Maire : ils avancent très bien ; ils sont dans les temps

M. RIAND : Tout le monde se demandait si le bloc c'était la halle, non c'était juste les toilettes et le local technique. Là les gens sont un peu plus contents.

Mme DEMANGEL : Il y a le plan à coté

M. MONNIER : Une photo.

M. le Maire : Comme on aborde le sujet de la halle, je vais parler en même temps de la place.

M. le Maire : Comme convenu on a réussi à récupérer la place pour le 1^{er} septembre pour le stationnement. Il reste quelques petits aménagements. Là ils commencent sur la place les engazonnements, il reste deux trois petits trucs à faire au niveau des bétons désactivés, en particulier devant le TGBT. Il reste les lampadaires à poser, ils doivent arriver la semaine prochaine. On a eu un problème de livraison avec la citerne, du coup on l'a déplacée, elle n'est pas à côté de la halle comme elle devait être sous le parterre de fleurs, elle va être au milieu des arbres sur le bord de la nationale, là où on a abattu 3 arbres dans l'allée centrale. Ce déplacement a été fait pour ne pas bloquer le chantier car on ne pouvait pas l'avoir en temps. L'entreprise qui fournissait cette cuve (TUBAO) a eu un accident de travail mortel, cela a bloqué l'entreprise pendant 15 jours- 3 semaines, ils ont pris du retard dans la fabrication et ils n'ont pas pu nous livrer comme convenu au 20 juillet. De ce fait MBTP a préféré changer la place de la cuve plutôt que de bloquer tout le chantier, mais tous les raccordements ont été faits en conséquence.

La cuve sera posée début octobre quand ils auront fini la Rue de la Chesnaie et avant d'attaquer la nationale (RD 6014). Ils ont juste commencé un peu car ils avaient coupé

l'éclairage public pour supprimer l'armoire de contrôle de l'éclairage public qui est au bout de l'impasse des Forrières , ce sera raccordé maintenant sur l'armoire qui est juste à l'entrée de la Rue des Andelys mais il fallait retirer un câble pour alimenter tout le quartier de la Route de Paris, la Rue Hélène Boucher... donc on a préféré que Bouygues passe tout de suite de façon à remettre le plus rapidement possible l'éclairage dans ce quartier.

M. MONNIER : Je les ai vus ce matin, je crois qu'il va y avoir un petit décalage dans le temps.
M. le Maire : Oui ça ne va pas chercher loin. Cela aurait pu être plus que ça puisque MBTP a pris un peu de retard sur la Rue de la Chesnaie dû à la circulation. Ce n'est pas évident de faire des travaux avec la circulation sur un sens. Les enrobés seront coulés les 1^{er}, 2 et 3 octobre, ensuite la route sera remise en circulation. Il y a eu un petit souci vendredi, ils ont fait un trou dans un tuyau de gaz. Ça fait désordre, mais ça n'a pas été dramatique, ça s'est arrangé, ça a été réparé. On attend encore également ENEDIS qui doit déplacer les compteurs électriques. On est relativement encore dans les temps puisqu'à l'origine, on ne devait démarrer la rue de la Chesnaie qu'une fois la place finie, mais MBTP qui avait beaucoup de monde sur le terrain a commencé la Rue de la Chesnaie à compter du 15 juillet avec un mois et demi d'avance puisqu'on devait commencer que vers le 10 septembre. On finira plus tôt malgré le petit retard que l'on a pris. Ils feront ensuite la piste cyclable sur la RD6014 entre le feu jusqu'au carrefour au niveau d'Optito. Après les travaux seront arrêtés car il y a l'effacement de réseau jusqu'à la pharmacie et là c'est un peu plus compliqué car ils n'ont pas encore les retours d'Orange, Enedis... Ce sera fait en 2026, mais cela ne va pas être fait dans la continuité.

M. le Maire : Est-ce que vous avez des questions sur les travaux de la Place ?

M. le Maire : On va avoir de beaux arbres, toute la haie le long de la station essence va être arrachée. Ils vont replanter une petite haie avec des essences différentes.

M. BOURRELLIER : Même celle près de la salle, elle aurait pu être arrachée.

M. le Maire : Elle ferme quand même, ça bloque un peu.

M. RIAND : Les places végétalisées, les personnes n'ont pas encore compris qu'il fallait se garer dessus.

M. le Maire : Oui, n'hésitez pas à communiquer que l'on peut se garer dessus, là les gens se garent à côté de l'herbe mais non il faut se garer dessus c'est le but. Sinon, il va falloir qu'on les tonde. Donc n'hésitez pas, il faut absolument se garer sur les places végétalisées et d'ailleurs, il le faut pour l'herbe, il faut la tasser pour qu'elle épaisse.

M. DALBART : Pour les travaux sur la 6014, le projet de piste cyclable qui va jusqu'à la Neuville, Est-ce que ça a été tranché par la Métropole.

M. le Maire : Je vais vous en parler tout à l'heure en question diverses.

Mme DEMANGEL : est-ce que ça pose des problèmes, les entrées et sorties du parking ?

M. le Maire : Pour l'instant ça se passe très bien. Oui il y en a un qui a voulu prendre un raccourci et est passé au travers, mais il ne pourra plus le faire car on a recreusé aujourd'hui. D'un sens comme d'un autre il y avait une erreur à cet endroit-là, vous avez vu qu'il y avait le petit bassin qui récupérait l'eau à droite et le trop plein à gauche, donc entre les deux il fallait recreuser pour que l'eau passe du récupérateur vers le trop plein.

4. Marchés publics- Avenant- Rénovation énergétique de la Salle des sports N°1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de la halle des sports ;

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de préserver le mur d'escalade et de permettre un meilleur entretien, une solution consistant à déplacer les climatisations à l'extérieur de la salle a été proposée. Cette solution technique implique la création d'une dalle extérieure pour pouvoir installer les caissons de climatisation le long du bâtiment, et donc un avenant avec la société T2C.

Par ailleurs, il est apparu que les travaux d'isolation de la façade empêchaient la repose des gouttières. Il est donc nécessaire de rallonger la toiture de manière à avoir un débord suffisant pour reposer les gouttières cela implique un avenant avec la société MORIN.

LOT N° 1 : Démolition- Gros Œuvre- installations de chantier-VRD
Attributaire du marché : T2C, 473 Rue des Manets, 76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE
Montant du marché HT : 68 012.72 €

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

- Location d'une pompe à béton	1 440.00 €
- Etudes d'exécution	360.00 €
- Décapage du terrain	453.15 €
- Plateforme pour le dallage	667.80 €
- Fouilles de fondations en rigole	168.00 €
- Semelles filantes	1 695.90 €
- Dallage sur terre-plein	6 132.55 €
- Reprise des espaces verts	308.40 €

Ces travaux ont une incidence financière de + 11 225.80€ HT ce qui porte le marché à 79 238.52 € (soit une augmentation de 16.51%).

LOT N° 3 : Couverture- Façade Peinture

Attributaire du marché : MORIN, 290 Rue Alberto Santos Dumont, BP 163, 27001 EVREUX

avec en co-traitance la société Seine-Façades

Montant du marché HT : 300 060.80 € HT

L'avenant porte sur des travaux supplémentaires comprenant :

- Reprise des couvertures existantes	-20679.06 €
- Découpe et dépose des tôles existantes sur une travée.	
- Pose d'un bac neuf compris visserie. Profil de bac dito existant	8786.41€
- Modification chéneau derrière édicule compris création d'une DEP	
- complémentaire.	
- Reprise de la couverte de l'édicule ascenseur	4497.15 €
- Encoffrement des descentes	990.92 €
- Travaux de rallongement du bac de toiture existant en bas de pente afin	
d'avoir un débord suffisant pour la pose des nouvelles gouttières.	35 116.82€
- Moins-value pour optimisation des moyens d'accès (suppression des échafaudages et	
filet en sous face)	-6 977.22 €

Ces travaux ont une incidence financière de + 21 735.02 HT ce qui porte le marché à 321 795.82 € (soit une augmentation de 7.24%).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/05/2025 autorisant M. le Maire à signer les marchés,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la conclusion des avenants portant sur des prestations supplémentaires.

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 pour le lot N°1 pour un montant de 11 225.80€ HT.

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 pour le lot N°3 pour un montant de 21735.02 € HT.

M. le Maire : La salle des sports est en travaux. L'avenant c'est une dalle qu'on a fait au bout de la salle. Vous savez qu'on équipe cette salle en pompe à chaleur, il y a 4 grosses pompes à chaleur qui sont installées en extérieur, au bout de la salle. A l'autre extrémité de la salle, il y a ce qu'on appelle la centrale de traitement de l'air, entre les deux on a un tuyau qui relie le tout. Cela restait libre à l'air. J'ai demandé que pour des raisons de sécurité une dalle soit faite pour la maintenance, pour l'entretien et cela permettra de faire une clôture complète d'un bout à l'autre pour la protéger. J'imaginais bien les enfants monter sur le tube, arracher tout. Donc c'est comme cela qu'on a fait faire une dalle par le lot 1 qui s'élève à 11 000 €

M. le Maire : Pour le 2^{ème} avenant, la salle aujourd'hui va être isolée par l'extérieur, donc on l'élargit de 25-30cm. Le problème c'est que le toit arrive juste en aplomb, donc on ne pouvait pas reposer les gouttières. Le bureau d'études ne l'avait pas prévu, mais quand la société MORIN a étudié le chantier, elle a dit qu'il n'était pas possible de reposer comme ça, il fallait prolonger. Donc l'avenant correspond à une prolongation de 30 cm de toutes les tôles pour pouvoir reposer les gouttières après l'isolation par l'extérieur. C'est le problème de la rénovation, quand c'est du neuf, on n'a pas de souci.

M. LARQUET : Il y a aussi le raccordement de la goulotte autour de l'ascenseur.

M. Le Maire : Donc il y en a pour 21000 € en plus.

M. le Maire : Sur cette salle, on a eu quelques surprises, enfin surtout le lot charpente. Ils se sont complètement plantés dans le devis d'estimation des travaux, quand ils sont venus étudier de manière plus approfondie, ils se sont rendus compte que la charpente était moins solide qu'ils ne le pensaient et nécessitait un renfort supplémentaire ; mais là on n'aura pas d'avenant, c'est pour eux. Ils ont mal évalué le travail. On est obligé de remettre des tyrans qui rejoignent les deux côtés de charpente, en supplément de tous les renforcements sous la charpente.

M. GRISEL Valentin : Est-ce que ça rabaisse le plafond ?

M. le Maire : Non, non ça ne change rien on est à 7m60 mais ça ne sera pas caché, ils seront apparents. Les lumières vont être installées dessus. Donc du coup on a pris un peu de retard sur ce chantier, car R3S devait commencer début août le renforcement de charpente, mais quand ils se sont rendus compte courant juillet qu'il fallait des renforts supplémentaires, le temps qu'ils commandent leurs marchandises, surtout que les renforts arrivaient d'Angleterre, donc les renforts ne sont arrivés que la semaine dernière. Ils avaient commencé mais cela a fait qu'on a pris du retard et que j'ai bloqué la salle jusqu'au 1^{er} novembre. Là on y est allé tantôt, cela avance bien, il y a 4 entreprises dans la salle avec 5-6 nacelles. Pour l'instant je ne donne pas de date. Il restera les extérieurs, mais cela n'empêche pas l'utilisation de la salle.

M. le Maire : Avez-vous des questions sur cette salle ?

M. le Maire : Non ?

5. Règlement intérieur de la Restauration scolaire

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de faire évoluer le règlement de la restauration scolaire sur les possibilités d'exclusion notamment en cas de comportement dangereux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur,

Le Conseil Municipal,

Le Quorum constaté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur ci-joint.

M. le Maire : on ajoute quelques petits articles, parce qu'aujourd'hui on a un souci d'impayés avec des familles qui mettent leurs enfants à la cantine et ne paient pas, dont une famille qui ne paie pas depuis 4 ans. Mais pour ne pas accepter leur enfant à la cantine, il faut que cela soit inscrit dans le règlement.

On a environ 5000 à 6000 € d'impayés ;

M. LARQUET : On ne peut pas poursuivre, faire des arrêts sur salaire...

M. le Maire : Ce n'est pas nous, c'est la Trésorerie qui s'en charge, elle le fait mais parfois les gens sont déjà endettés, ou sont limites.

Mme DEMANGEL : On ne peut pas faire de saisies sur les prestations familiales.

M. le Maire : On a rajouté aussi l'article sur la tenue des enfants pendant la restauration scolaire. Parce qu'on s'aperçoit que des enfants sont limites au niveau de la politesse et du comportement.

M. RIAND : Avec cette modification, tu peux exclure une personne.

M. le Maire : Oui. On a surtout le cas d'une famille qui nous doit 2500 €, j'ai appelé la maman et je lui ai dit qu'on excluait sa fille du restaurant, elle m'a dit oui et le lendemain, elle m'a appelé en me disant qu'elle prenait un avocat.

M. GRISEL Julien : Est-ce que c'est des gens dans le besoin qui ont fait des demandes au CCAS ;

Mme DEMANGEL : Non

M. le Maire : Ce n'est pas des gens dans le besoin, mais des gens connus pour ce genre de choses. Ils ont loué la salle il y a 4-5 ans, c'était un chèque en bois. Ils ont aussi loué des voitures qu'ils ne rendaient pas.

Mme DEMANGEL : Ils n'ont pas fait de dégrèvements.

M. le Maire : Cela ne sert à rien ils ne paient pas.

Mme DEMANGEL : Pour votre information, à ce jour, je n'ai que 4 demandes de dégrèvements.

M. le Maire : Une cinquième va arriver. La dame que j'ai reçue ce matin.

6. Finances- Location de terres

M. le Maire explique que la Commune de Boos est propriétaire de terres agricoles, Les terres faisaient l'objet d'une location et d'une vente d'herbe depuis plusieurs années à la même société.

Il convient donc de signer un bail conformément au Code rural et de la pêche maritime ; M. le Président propose de conclure un bail d'une durée de 9 ans avec l'EURL de la Muette au prix de :

- 230 €/ha pour la parcelle cadastrée ZC N°14 (56a26 ca)

- 200 €/ha pour les parcelles cadastrées section C N°123, N°124, (1ha 9a 20 ca)

En sus de ce prix, l'EURL de la Muette remboursera à la Commune 50% des impôts fonciers afférents aux biens loués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer un bail avec l'EURL de la Muette sise à Boos, rue de l'Eglise, dans les conditions fixées ci-dessus. M. le Maire : La commune est propriétaire de terres, depuis toujours on louait aux enchères mais depuis une quinzaine d'années, c'est la même personne qui loue, donc le statut du fermage fait qu'au bout d'un certains temps ils acquiert un droit sur les terres donc on va

faire un bail. Le CCAS ayant des terres qui sont également louées à la même personne, on a également passé une délibération hier en Conseil d'administration du CCAS pour les mêmes loyers. Pour votre info, la parcelle à 230 €, c'est de la terre cultivable, c'est la parcelle au niveau du rond-point du Mont à Cailloux qui va vers St Aubin Celloville. Les autres se sont des petites parcelles de prairie vers la déchetterie.

M. LARQUET : Il sera reconduit tacitement.

M. le Maire : Oui

7. Finances- Cession de matériel

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre son ancienne épaveuse acquise en 2019 au prix de 17 376 € et son ancienne balayeuse acquise en 2017 au prix de 17675.64 € en raison de l'achat de matériels plus fonctionnels ;

Considérant l'offre d'acquisition, formulée par la société Saint ETIENNE reçue en mairie le 21/07/2025 au prix de 12 000 € l'ensemble,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,
Et après avoir délibéré à l'unanimité,
le conseil municipal :

- approuve la vente d'une ancienne épaveuse et d'une ancienne balayeuse au prix énoncé ci-dessus (6000 € pour chaque équipement) ;
- autorise M. le maire à réaliser cette vente au prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;
- dit que cette recette sera portée au budget principal 2025 et les biens mobiliers vendus seront sortis du patrimoine communal

M. le Maire : On a acheté une épaveuse neuve cette année, en contrepartie on a revendu l'ancienne épaveuse et une ancienne balayeuse.

M. GRISEL : Est-ce qu'elles étaient amorties ?

Il lui est répondu que non, la valeur de cession est de 6000 € pour chaque élément, la valeur comptable de l'épaveuse était légèrement supérieure 6800 € et celle de l'ancienne balayeuse légèrement inférieure 5300 €.

M. RIAND : La balayeuse du coup on va en acheter une autre ?

M. le Maire : Non c'est une vieille balayeuse qui n'a jamais bien fonctionné, ce n'est pas l'automotrice. C'est la vieille Rabot.

M. BOURRELLIER : On l'accrochait derrière le tracteur.

M. le Maire : Elle avait 8 ans. Ce n'est pas qu'elle tombait en panne, mais elle balayait mal.

M. LARQUET : Elle était amortissable sur 5 ans ?

M. le Maire : Non sur 10 ans.

8. Personnel- Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 non encore transposé dans le CGFP,

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrat d'assurances souscrits par les

centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
Vu le Code de la Commande publique,

M. le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de Boos de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL- IRCANTEC) garantissant le remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine- Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le centre de gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune de Boos des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et maladie de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.

Les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027
- Contrats gérés en capitalisation

Au terme de la mise en concurrence organisée par le centre de gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...) le conseil Municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les contrats en résultant.

M. le Maire : L'assurance est destinée à couvrir le remboursement des arrêts maladies pour le personnel. C'est la Commune qui indemnise les agents et non la sécurité sociale. Pour se prémunir la Commune souscrit une assurance. Le CDG organise un appel d'offres.

M. GRISEL Valentin : On en avait déjà une.

M. le Maire : Oui mais il renouvelle l'appel d'offres.

9. Décisions

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision N°2025-09 : Virement de crédits afin de pouvoir prendre en considération des

annulations de titres sur un exercice antérieur (compte à réduire : 6228 : -50 €. Compte à ouvrir : 673, +50 €)

Décision N°2025-10 : Demande de subvention au titre de l'aide à l'animation du milieu rural et à la diffusion des petites formes à hauteur de 50 % pour la pièce de théâtre Secrets de sorcières. Le montant de la dépense s'élève à 970.00 € HT Le montant de la subvention est de 485 €.

Décision N°2025-11 : Acceptation de l'indemnisation de l'assureur GROUPAMA CENTRE MANCHE, 30 Rue Paul Ligneul, 72043 LE MANS CEDEX 9, pour les dommages liés aux intempéries du 13 juin 2025 pour un montant de 5000.00 €.

Décision N°2025-12 : Signature d'un marché pour l'acquisition d'une épaveuse avec l'entreprise ST ETIENNE à Boos , pour un montant de 29 545.00 € HT.

Décision N°2025-13 : Signature d'un marché pour la réalisation d'une plateforme pour le skatepark avec l'entreprise ISODEM, hameau la Pierre, 76890 St MACLOU DE FOLLEVILLE, pour un montant de 28393.80 € HT.

Décision N°2025-14 : Signature d'un marché pour le nettoyage du monument aux Morts avec l'entreprise STEF'ART , 326 Route de Duclair, 76840 HENOUVILLE, pour un montant de 3000.00 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

M. le Maire : La première décision, c'est un jeu d'écriture de 50 € ;
La deuxième, c'est une subvention pour un spectacle aux écoles.

La 2025-11, c'est une avance sur l'indemnisation des intempéries, en attente de décision.

La décision 2025-12, c'est la signature de l'épaveuse dont on vient de parler.

La décision 2025-13, c'est une dalle pour un skate park qui sera dans le parc.

Et la dernière c'est la signature d'un marché pour le nettoyage du monument. La fleur sera dorée et les lettres seront noires comme c'était le cas.

M. GRISEL Julien : Pour la plateforme du skate park, c'est juste la dalle ?

M. RIAND : Oui c'est juste la dalle. Elle fait 25m de long.

M. le Maire : Ils la font en octobre ?

M. RIAND : Oui

M. le Maire : C'est un quartz.

M. le Maire : Après il y aura les jeux. On aura un beau skate park au printemps pour les enfants.

M. RIAND : Elle va être entre le bassin de l'école et la dalle actuelle. Elle fait 264 M².

10. Informations diverses

Pistes cyclables :

M. le Maire : Vous pouvez noter, il y aura une réunion publique le 14 octobre à la Neuville Chant d'Oisel à 19H00. La Métropole présentera le projet complet de la piste cyclable entre Boos et la Neuville Chant d'Oisel.

J'inviterai les personnes de la Rue des Andelys et des Rues adjacentes qui seront pénalisés par les travaux. Le projet est pour ainsi dire arrêté. Je voulais les plans mais je ne les ai pas eus, j'ai quelques photos que je vous fais circuler. On est en voie partagée du carrefour

d'Optito jusqu'à la Rue des Peupliers. Car si on voulait faire une vraie piste à ce niveau, il fallait soit supprimer le stationnement, soit passer en sens interdit et dans les deux cas c'était la mort des commerces. Vous aurez, une voie au milieu pour les voitures et une voie de chaque côté pour les vélos et quand vous croiserez une voiture vous vous décalerez sur la voie de vélo. Ce sera limité à 20 Km/h. Au niveau de la Rue des Peupliers il y aura une vraie piste qui sera sur la droite et qui restera à droite jusqu'à la Neuville.

On s'est rendu compte qu'il n'y avait pas besoin d'acquisitions foncières. Quand les géomètres ont fait les relevés, ils se sont rendus compte que les agriculteurs avaient rognés de chaque côté, donc il y a de quoi faire la piste cyclable.

On élargit la route côté transfo d'un mètre, ils commenceront par ça, il y aura une circulation alternée, j'ai refusé que l'on barre la route. Quand elle sera élargie, ils décaleront la chaussée et ils commenceront les travaux de la piste.

M. LARQUET : Devant les commerces, ils vont garder des trottoirs ?

M. le Maire : Oui

M. LARQUET : Des deux côtés

M. le Maire : Oui, enfin d'un côté, il n'y en a presque pas puisqu'à un endroit il fait 50cm mais il sera conservé. Sur la première photo, vous voyez le début de la piste et la voie partagée. La deuxième photo c'est la plaine de la Neuville Chant d'Oisel, la piste cyclable sera au même niveau que la route mais il y aura une glissière comme entre Boos et Franqueville Saint pierre. Elle sera bien protégée. La troisième photo, c'est l'arrivée à la Neuville

M. le Maire : Le début des travaux sera en janvier- février 2026, ils commenceront à la Neuville et finiront à Boos. Julien veut que ça commence avant les élections.

M. RIAND : Oui c'est vrai qu'en ce moment on circule bien à la Neuville. C'est un carnage.

M. le Maire : Oui nous on aligne les routes, eux ils les écartent. Je n'ai pas vraiment compris.

M. GRISEL Valentin : Oui ils ont piqué les anciens plans de Boos.

M. le Maire : Oui ils vont avoir des soucis avec leur carrefour.

M. LARQUET : Oui pour les engins agricoles.

M. le Maire : Oui j'ai d'ailleurs oublié de vous dire au carrefour à ST ETIENNE, j'ai obtenu après apres discussion trois voies, c'est-à-dire deux voies de sorties et une voie entrante. Quand vous serez au feu, vous aurez une voie pour dégager à droite ou aller tout droit et une voie pour partir à gauche. On n'aura plus ce problème de voiture qui veut aller à gauche et bloque toute la circulation.

M. GRISEL Valentin : Sur la Rue des Andelys c'est des pavés ?

M. le Maire : Non ça restera comme c'est, en enrobé, c'est juste eux pour la photo, on ne va pas faire en pavés cette route là, ce ne serait pas pratique pour les vélos.

M. MONNIER : C'est un schéma.

M. le Maire : Je n'étais pas pressé mais Julien en a vraiment besoin.

M. RIAND : Il prévoit d'éclairer à l'entrée d'agglomération la piste ?

M. le Maire : Oui là c'est la Neuville.

Piscine :

M. le Maire : Pour ceux qui sont venus visiter la piscine, vous avez vu que nous avons un bel outil. Pour ceux qui n'y sont pas allés, je vous invite à le faire. Sur le mois d'août, il y a eu plus de 21000 entrées. C'est ce qui est prévu en rythme normal, mais le haut n'était pas ouvert. Malheureusement le bassin là-haut, n'est pas ouvert, il manque une pièce sur le circuit qui n'arrivera que le 04 octobre. L'entreprise responsable devra donc dédommager sur le manque à gagner lié au bassin.

M. LARQUET : Ils vont faire quoi pour les inox qui s'oxydent déjà.

M. le Maire : Ils vont les nettoyer.

M. LARQUET : Donc l'objectif c'est 20 000 personnes par mois ?

M. le Maire : C'est 250 000 personnes par an mais tout compris avec le haut.

Le prestataire espère que les gens ont pris une carte de 10 entrées pour tester et que par la

suite ils prendront un abonnement.

Mme DEMANGEL : Les abonnements pour l'aqua bike c'est cher.

M. BOURRELLIER : Ce n'est pas que c'est cher, mais c'est que pour l'instant les gens ne sont pas sûrs d'avoir de la place, il faut appeler tous les lundis pour savoir s'il y a de la place ou non, donc ça freine les gens.

M. MONNIER : Et pour les scolaires ?

M. le Maire : La première classe est allée lundi à la piscine. Alors on n'a pas de chance, pour votre information on a 13 classes qui vont aller cette année à la piscine, toutes les classes de primaires plus la grande section de maternelle qui ira en dernière période. Le temps scolaire est divisé en 6 périodes, deux avant Noël et 4 après. Ce sont des créneaux de 12 séances. On part du principe que les enfants iront chaque année. Il y a deux créneaux par semaine par classe. Normalement on avait 6 classes sur la première période mais on a un petit souci de transport, c'est la ligne 13 mais elle est déviée et ne va plus jusqu'au Carrefour des Marronniers avec les travaux de pistes cyclables à Franqueville. Donc j'ai demandé que tous les premiers créneaux soient décalés car le bus va reprendre son trajet début octobre. Au début, ils voulaient me les supprimer mais je leur ai dit que finançant la piscine, il en était hors de question, donc ils sont reportés à partir de la deuxième période. On a juste une classe qu'ils n'ont pas pu changer (les CM1).

M. le Maire : Nous avons mis toutes nos classes, par contre des Communes comme Ymare, Quevreville, Saint Aubin Celloville et Amfreville n'ont pas mis beaucoup de classes car il faut qu'ils financent un bus pour pouvoir y aller. Pour nous, on paie juste le coût de la piscine. On avait le choix lors de la DSP, une société faisait gratuite pour les scolaires mais la participation globale à lui verser était plus importante, l'autre faisait payer les communes pour les scolaires et présentait plus d'avantages avec une contrepartie moindre, donc c'est cette dernière qui a été retenue. Nous payons donc 60€ par séance pour une classe complète.

M. RIAND : La gratuité des transports pour les moins de 18 ans, ça a un impact ?

M. le Maire : Pour nous ça ne change rien, c'était déjà gratuit pour les scolaires. Le problème c'est pour les Communes qui n'ont pas de bus. Amfreville a eu un prix à 180 € la journée de bus, pour faire deux classes.

M. GRISEL Julien : Donc sur 6 semaines, chaque classe y va deux fois par semaine.

M. le Maire : Oui c'est douze séances.

M. LARQUET : C'est des créneaux de combien ?

M. le Maire : 45 minutes. Ils vont tous y retourner la semaine prochaine. Pour les maternelles, je crois que c'est 10 séances. Ils font partie des obligations avec les CP et les CE2. Le collège va envoyer les 6^{ème} mais ils n'ont pas encore les créneaux. C'est bien on va avoir un beau rattrapage.

Expulsion Rue de l'Anneau :

M. le Maire : Suite à notre fameuse acquisition rue de l'Anneau, depuis deux ans et demi étant donné que les habitants étaient dans le déni, ils ont été expulsés cette semaine. Je les ai avertis la semaine dernière sans leur donner la date, je n'ai même pas eu un coup de fil.

M. LARQUET : Il y avait deux familles.

M. le Maire : Il y en avait même trois. J'ai vu le frère des habitants qui n'était au courant de rien et tombe des nues. Elle a d'ailleurs encore fait un faux lundi auprès de l'huissier en disant qu'ils avaient revendu. On attend d'avoir les clefs et on remettra en vente à un bailleur social.

Fuite de gaz :

M. GRISEL Valentin : Moi je voudrais revenir sur ce qui s'est passé vendredi car je suis passé sur le parking, les pompiers étaient arrivés et ce qui m'a alerté c'est la démarche de Christine qui avait l'air inquiète. Je suis allé la voir en lui demandant ce qui se passait. Elle m'a dit qu'il y avait une fuite de gaz et que tous les enfants avaient été rapatriés dans la salle. On ne se rend pas compte car il y a le sas avec le rideau et là il y avait un brouhaha

avec tous les enfants assis. Il y avait 250 enfants. Ce que je voulais dire c'est qu'il y avait une cohésion qui s'était faite car même les assistantes n'étaient pas dans leur milieu habituel. La directrice était en lien avec le rectorat pour savoir si elle avait le droit de donner à manger hors du restaurant scolaire.

M. le Maire : Ça ce n'était pas à elle de se poser la question, mais à moi. Moi j'avais déjà donné l'ordre. Quand je l'ai appris je n'étais pas là mais sur la route près de Lorient, je rentrais mais on a tout géré par téléphone avec Christine.

M. GRISEL Valentin : Justement j'allais y venir, je sais qu'elle t'a appelé, je voulais simplement dire que c'était un élan de gens qui n'était pas dans leur milieu habituel et tout s'est bien passé.

M. le Maire : C'est normal, tu peux demander à Arnaud (M. RIAND) et à Julien (M. GRISEL) quand on fait des exercices de sécurité, c'est fait pour ça.

M. RIAND : oui, on en fait trois par an. On évite de faire tout le temps le même, le matin. On en fait le midi ou sur le temps de sieste comme ça on habitue les enfants, les enfants sortent pieds nus, ils sont habitués.

M. GRISEL Valentin : Le message que j'essaie de faire passer d'un point de vue extérieur car je ne suis pas professionnel dans le domaine, c'est que c'était très bien, il y avait un calme, une plénitude des gens.

M. le Maire : Oui ils sont habitués, on fait des exercices pour cela.

M. RIAND : On fera un retour avec Mme LION BOUCHER quand elle rentrera de congés. Effectivement on a vu que la salle polyvalente était une bonne solution.

M. le Maire : C'est Mme ANTONINI qui m'a appelé en premier. Les gens des travaux ont en premier prévenu le restaurant scolaire, Isabelle a donc déclenché l'alarme pour que tout le monde sorte mais ils se sont retrouvés dans les lieux où normalement ils doivent sortir, j'ai demandé à Mme ANTONINI de mettre les enfants dans la salle afin qu'ils soient plus en sécurité que dans les cours.

M. RIAND : Le seul raté qu'il y a eu c'est que chacun a ses attentes, les pompiers ont leurs attentes, la directrice a des attentes, et les élus en ont d'autres. Le seul problème c'est entre les parents qui voulaient récupérer leurs enfants et les pompiers qui ne voulaient pas libérer les enfants tant que les comptages ne sont pas faits. Il faut comprendre que l'enfant est là, il est en sécurité, on ne va pas le laisser mourir de faim.

M. le Maire : Sylvie est allée chercher tout ce qu'il fallait à Intermarché, ils ont fait des sandwichs sur place et ont donné à manger aux enfants dans la salle. Il n'était plus question de rentrer dans le restaurant scolaire. A 14H15, tout le monde a regagné sa classe. Tout le personnel de l'école qui est à la cantine ou dans les cours, leur rôle c'est de s'occuper des enfants. Les instituteurs sont restés avec leur classe.

M. GRISEL Valentin : Ce que je voulais dire c'est que tout s'était vraiment bien passé même si tu étais en vacances.

M. GRISEL Valentin : Le gazier savait également où étaient les vannes car ils ont dû ouvrir la route.

M. le Maire : Oui le problème c'est qu'ils avaient recouvert une vanne.

M. RIAND Arnaud : Nous sommes habitués à ce genre de situation.

M. GRISEL Julien : Même les personnes qui bossent dans les TP ça leur arrive régulièrement.

M. RIAND : A Boos, c'est simple, car quand c'est en ville c'est beaucoup plus compliqué car on peut avoir dans un même immeuble des logements avec des gens qui dorment ou pas, des bureaux...

Le retour que nous avons c'est que certains enfants ont cru que c'était un exercice.

M. GRISEL Valentin : Oui c'est bien car il n'y a eu aucun moment de panique. Pour vous c'est normal mais vu de l'extérieur tout était calme.

M. RIAND : Non je ne dis pas que c'est normal, je dis qu'on le travaille toute l'année.

Le problème c'est que certains enfants ont vu leurs parents et ont pleuré. Il y a eu un ordre puis un contre ordre. Là on va devoir régler le problème car il n'y a que les pompiers qui décident.

Octobre rose :

Mme DEMANGEL : Cette année la Commune souhaite s'investir dans le cadre d'octobre rose. Donc on en a discuté entre adjoints et avec Mélanie. On a quelques pistes pour se mobiliser, j'ai contacté le club de couture pour savoir si elles peuvent faire des petits objets à vendre éventuellement sur le marché. Le club de rando va peut-être aussi faire quelque chose ainsi que la Pétanque. J'ai vu ce matin la Directrice du Centre de loisirs qui devait voir avec ses animateurs. On voulait également voir avec vous si vous seriez partants pour faire un dimanche un gâteau, que l'on pourrait vendre en faisant un stand au marché .

M. RIAND : C'est en lien avec la course à pied ?

M. le Maire : Oui chaque commune fait son truc. La reinette tourne sur toutes les Communes, mais chaque commune peut faire quelque chose. La Reinette est organisée cette année à Belbeuf.

M. RIAND : il y a des Communes qui accrochent des soutifs, c'est très symbolique.

Mme DEMANGEL : On a vu avec Thierry, on va accrocher un nœud rose. C'est vrai qu'on s'y prend un peu tardivement, mais c'est un début. On vous sollicitera peut-être par mail si vous êtes d'accord pour faire un gâteau.

Voirie :

M. MONNIER : Les travaux avancent Rue de la Chesnaie.

Associations :

M. Le Maire : on a fait le planning des salles. J'ai rappelé quelques petits points au niveau respect du matériel, fermeture des lumières.

M. BOURRELLIER : Il y a une lumière rouge dans la grande salle de Tennis qui reste allumée toute la nuit, je ne sais pas si c'est un panneau d'affichage.

Conseil Municipal :

M. le Maire : Le prochain sera sans doute fin novembre- début décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H45.

Le Maire,

Bruno GRISEL